

Compte-rendu du comité syndical du 16 mai 2022

L'an deux mille vingt-deux, le lundi 16 mai à 20h00, les membres du Comité Syndical du Syndicat Intercommunal du Pays d'Alby, dûment convoqués, se sont réunis dans la salle du Comité à la Maison de Pays sous la présidence de Madame Jocelyne BOCH.

Présents :

Alby-sur-Chéran	4 représentants	Jocelyne BOCH Christophe DANTON Roger FRANCHIOLO Xavier ZUNINO
Allèves	2 représentants	Noëlle DELORME Yvonne TOURNIER
Chainaz-les-Frasses	2 représentants	Gilles VIVIAN Jean Marc MERME
Chapeiry	2 représentants	Gilles ARDIN Gyliane CLERC
Gruffy	0 représentant	
Héry-sur-Alby	2 représentants	Jacques ARCHINARD Patrick CLAVEL
Saint Sylvestre	2 représentants	Christel CASSET Sylvie LEIGNEL

Procuration : 0

Excusés : Jérôme LECOMTE, Marie-Luce PERDRIX, Catherine DIEMERT, Valérie LONCHAMBON, Claudine GROSJEAN.

Monsieur Jacques ARCHINARD est nommé secrétaire de séance.

En début de séance, Madame la Présidente remercie de leur présence Madame le Maire de CUSY et Monsieur le Maire de ST FELIX pour leur participation au Comité Syndical.

Approbation du compte-rendu du Conseil Syndical du 28 mars 2022

A la soumission au vote du compte-rendu du Comité Syndical du 28 mars 2022, Monsieur Jacques ARCHINARD sollicite les correctifs suivants :

- 1- A la rubrique « Budgets Primitifs 2022 » - Alinéa « Sports », les termes « Monsieur Jacques ARCHINARD insiste » est remplacé par « Monsieur Jacques ARCHINARD rappelle » ;
- 2- A la rubrique « Budgets Primitifs 2022 » - Aliéna « Extérieurs », rajouter « Pumptrack » ;
- 3- A la rubrique « Vote des subventions aux associations sportives 2022 : Suppression du Judo Club de Cusy et maintien de l'absence de versement de subvention auprès du Tennis Club GRUFFY-ALBY SUR CHERAN.

Ces modifications étant prises en compte, le compte-rendu de ladite séance est adopté à l'unanimité.

Avant d'aborder l'ordre du jour, l'Assemblée est sollicitée pour l'inscription d'un point supplémentaire à savoir :

- Tarifs de l'Ecole de Musique pour la saison 2022-2023

L'Assemblée adopte à l'unanimité la prise en compte de ce point supplémentaire.

Madame la Présidente ouvre la séance du Comité Syndical.

DOSSIERS SOUMIS A DELIBERATIONS

I- FINANCES

1) Demande de subventions au titre de l'Investissement 2022 – Conseil Départemental de la Haute-Savoie – CDAS (Contrat Départemental d'Avenir et de Solidarité)

Lors de la transmission de la note de synthèse du présent conseil, il a été fait un rappel des différents programmes d'investissement inscrits au budget primitif 2022, dont il fait rappel ci-dessous :

Plantation autour du Pôle	10 000,00
Parcours autour du Pôle global ludique, sportif, pédagogique ;	78 085,03
Évolution système fermetures électroniques	20 000,00
Finition des sols de la montée du logement et du service administratif pôle	7 000,00
Aménagements bureaux rez de chaussée (secrétariat-gardien)	30 000,00
Autres installations, matériels, outillages divers	25 000,00
Equipements Jeunesse et agencements	117 000,00
Matériel informatique et bureau	6 989,76
Rénovation appartement Maison de Pays	91 000,00
Construction Pôle soldes divers (affaire Progisol)	200 000,00
Etude d'opportunité d'un Pôle Football	40 000,00
Dépenses imprévues	25 000,00
City - Stade - parcours de Pumptrack	140 000,00
Etude annexe	23 351,00
Entretien équipement sportifs	15 000,00

Différents devis ont été déjà signés et peuvent faire l'objet de demandes de subventions auprès du Conseil Départemental :

Aménagement du Service Jeunesse :

- o Baby-foot : **1 673 € HT**
- o Ordinateur : **1 197.27 € HT**
- o Frigo et micro-onde : **415.33 € HT**
- o Signalétique extérieure : **2 930.00 € HT**

Bâtiments :

- o Modification du réceptacle des pellets pour la chaudière du Pôle : **10 620 € HT** ;
- o Modification du réseau d'eau chaude de la crèche : **58 126, 13 € HT** ;
- o Devis pour les prises d'escalade : **1 701,75 € HT** ;
- o Mise en sécurité des évacuations fumées de la chaudière de la crèche : **13 315.03 € HT**

Aménagements extérieurs :

- o Création d'un cheminement piéton autour du Pôle (devis en cours d'élaboration)
- o Création d'un City-stade (devis en cours d'élaboration) ;
- o Création d'un pumtrack (devis en cours d'élaboration).

Acquisitions matériels informatiques et matériels divers :

- o Poste informatique MISP (Secrétariat) : **725,58 € HT**
- o Poste informatique – Direction Adjointe de la Crèche : **1 215 € HT** ;
- o Panneaux d'affichage « vitrines » extérieurs : **5 535 € HT.**

Monsieur Jacques ARCHINARD soulève l'importance qui devra être portée sur la constitution des dossiers – Aménagements extérieurs – car la Région RHONE ALPES subventionne, au titre du Contrat Région avec au maximum un taux de subvention de 40 % pour un montant d'opération de 100 000 € HT de dépenses.

Il précise qu'il serait opportun de globaliser l'ensemble des projets liés aux aménagements extérieurs, ce que confirme Monsieur Gilles ARDIN.

Monsieur Jacques ARCHINARD pourrait présenter à sa prochaine Commission des Sports le projet d'aménagement d'un pumtrack, en rappelant que le lieu devra être choisi avec soin car, lorsque le skate-park fonctionnait, il avait été constaté nombre de dégradations générées par l'extérieur.

Madame la Présidente, propose de se donner encore un peu de temps, afin de déposer prochainement un dossier plus étoffé auprès de la Région RHONE-ALPES mais soumettre auprès du Département de la Haute-Savoie les dossiers ci-dessus présentés qui concernent l'aménagement du Service Jeunesse, bâtiments, acquisitions matériels informatiques et matériels divers.

L'Assemblée questionnée, approuve à l'unanimité, les dossiers de demandes de subventions à déposer auprès du Conseil Départemental du titre du CDAS.

2) Participation financière aux accueils de loisirs

Comme mentionné dans la note de synthèse, le syndicat avait apporté, en 2021, son soutien financier aux actions mises en place par les associations gestionnaires d'accueil de loisirs sur la base de critères établis par le Syndicat,

- o Accueil de loisirs du mercredi ;
- o Accueil de loisirs des petites vacances ;
- o Accueil de loisirs d'été sans repas ;
- o Accueil de loisirs d'été avec repas ;
- o Accueil de loisirs du mercredi :
0,70 €/heure/enfant des communes membres du Syndicat ou conventionnées

- o Accueil de loisirs des petites vacances :
0,60 €/ heure/enfant des communes membres du Syndicat ou conventionnées
- o Accueil de loisirs d'été sans repas :
0,20 €/ heure/enfant des communes membres du Syndicat ou conventionnées
- o Accueil de loisirs d'été avec repas
0,40 €/ heure/enfant des communes membres du Syndicat ou conventionnées

Madame la Présidente précise que la somme versée en 2021 outrepassa celle reversée par les allocations de compensation issues du Grand Annecy.

Parallèlement, Madame la Présidente fait un compte-rendu sommaire de l'Assemblée Générale de 123 Soleil ou étaient également présents Madame Noëlle Delorme et Monsieur Jacques Archinard. Durant cette réunion, il a été soulevé les difficultés financières de l'Association et le manque de locaux, dans les autres communes, pour permettre d'accueillir les enfants du territoire. Une prochaine réunion est fixée en juin pour tenter de solutionner, même provisoirement, le problème de capacité d'accueil.

Monsieur Jacques Archinard évoque l'importance de la question de l'accueil des enfants du territoire et la nécessité d'y apporter une réponse prioritaire.

Après cet échange, le Conseil Syndical reconduit, à l'unanimité, et pour 2022, sa participation financière aux Centres de Loisirs sur la même base qu'en 2021.

3) Rémunération d'intervenants à l'Ecole de Musique pour actions ponctuelles

D'une part,

Dans le cadre d'actions ponctuelles organisées par le Syndicat, celui-ci peut avoir recours à des intervenants.

Pour l'action des 20 ans du « Canton Chante », et sur la base du volontariat, les Professeurs de l'Ecole de Musique peuvent dispenser des animations dans le cadre :

- o Des journées proposées aux Ecoles du Pays d'Alby (primaire et Maternelle)
- o Le 21 mai 2022, lors de la journée ouverte au public.

La dispense de ces animations, au titre des « 20 ans du Canton Chante » nécessite la rémunération des professeurs de musique qui prendront part à cette animation portée par le Syndicat.

Madame la Présidente, propose de rémunérer ces intervenants à hauteur de **27 € brut de l'heure**.

D'autre part,

Au cours de l'année, l'Ecole de Musique a recours à des personnes extérieures occupant des fonctions de Jury pour les examens des Jeunes pratiquants.

L'Ecole de Musique, lorsqu'elle était associative, pratiquait un taux de rémunération à hauteur de : **34 € brut de l'heure**.

Il est précisé que le Trésor Public de RUMILLY a été questionné sur l'application de cette procédure de rémunération et l'a validée en faisant état des obligations à respecter en la matière.

Le Conseil Syndical, après avoir entendu les explications de Madame la Présidente, vote, à l'unanimité les montants précités.

4) Renouvellement de la convention triennale avec le Football Club du Chéran

Le 7 juin 2019, une convention pluriannuelle de financement a été conclue entre le SIPA et le Football Club du Chéran. Cette convention, conclue pour trois années (2019, 2020, 2021) est donc arrivée à échéance en juin 2021.

Par cette convention, le F2C s'engage :

- à mettre le football à la portée du plus grand nombre en lien, le cas échéant, avec des actions intercommunales qui y concourent ;
- à offrir des prestations de qualité par les choix pédagogiques effectués dans l'organisation des séances :
 1. Par la mixité ;
 2. Par la qualité des encadrants ;
- à s'inscrire dans les objectifs définis par le schéma d'orientation de la Fédération de Football ;
- à encourager et favoriser toutes participations aux actions sportives et programmes d'actions pour la jeunesse (PLAJ, périscolaire...) et participer au renouvellement des encadrants du territoire.

Pour sa part, le Syndicat s'engageait sous réserve des crédits inscrits chaque année à son budget à soutenir financièrement la réalisation de cet objectif, y compris les moyens de fonctionnement qu'il requiert.

Le Syndicat s'engageait à verser chaque année la somme de 18 555€ au F2C, cette somme correspondant exactement au montant des attributions de compensation versées par le Grand Anney pour le F2C aux 7 communes membres.

Aujourd'hui, les communes conventionnées (Saint Félix, Cusy et Mûres) reversant au Syndicat le montant de l'attribution de compensation perçue par elles pour le F2C, il convient d'augmenter d'autant la somme qui sera versée annuellement par le Syndicat au F2C.

Le montant de la subvention inscrite dans la convention sera dans ces conditions, de 31 652€.

Le Comité Syndical doit se prononcer pour la reconduction d'une convention triennale (années 2022, 2023 et 2024) dans ces conditions.

Une subvention de 16 934€ a déjà été votée et versée au syndicat pour 2022.

Monsieur Jacques ARCHINARD souligne l'importance des actions menées par le Club auprès des écoles du territoire (périscolaire) et de sa participation au PLAJ.

Après cet exposé, le Conseil Syndical, vote à l'unanimité la reconduction de cette convention triennale (2022 -2025) et autorise Madame la Présidente à mandater sur 2022, la somme complémentaire de 14 718 €.

5) Tarifs Ecole de Musique – Rentrée 2022 – 2023

Par délibération en date du 28 février 2022, l'assemblée avait validé les tarifs de l'Ecole de Musique qui seraient applicables dès l'intégration de l'Ecole de Musique du Pays d'Alby dans le Syndicat, au 1er avril 2022.

Toutefois et après avoir pris contact avec les Communes limitrophes ayant ce type d'enseignement, il a été constaté que celles-ci pratiquaient des tarifs « extérieurs ».

La question de la mise en place de tels tarifs pour l'Ecole de Musique du Pays a été évoquée à plusieurs reprises en Bureau.

Une projection avec des augmentations de tarifs de 5 et 10 % est présentée pour les communes hors syndicat. Les Communes conventionnées de CUSY, MURES et SAINT-FELIX, bénéficieront des tarifs « Syndicat ».

Madame la Présidente, précise également que la directrice de l'Ecole de Musique, n'a pas souhaité signer son contrat de publicisation et qu'elle démissionne de son poste.

Après discussions avec elle, son préavis initial de 3 mois est ramené à 2 mois avec un départ acté au 24 juin 2022.

Il est important de souligner que Madame Théet n'a pas souhaité préparer la prochaine rentrée, celle-ci sera à construire par les agents du Service Administratif.

Le Conseil Syndical après discussions, vote avec 13 voix pour et une abstention les tarifs de l'Ecole de Musique pour la rentrée 2022-2023 (voir feuille annexe).

6) Renouveau de la Convention pour interventions dans le cadre de l'Action PASS

Dans le cadre du projet PASS initié en 2019, différentes actions avaient été menées :

- o Atelier « Chansons » qui accueille les résidents de l'Ehpad de Gruffy ;
- o Atelier « Danses » qui accueille les résidents de l'Ehpad de Gruffy, de l'Hérydan et l'APEI de Grésy sur Aix ;

En 2021, deux actions ont été lancées, avec le soutien du Département de Haute-Savoie qui finance des actions pour les aînés ;

- o Un atelier à l'EHPAD pour l'unité Alzheimer qui était animé par Madame Corinne VOISIN (sur 25 séances) ;

- o Une action sur 5 jours « Chansons sur un plateau » avec deux artistes qui se rendront auprès des personnes âgées maintenues à domicile (en septembre).

Ces interventions ont été confiées en 2021 à Madame Corinne VOISIN. Le succès a été immédiat.

Madame la Présidente propose de reconduire ce partenariat avec Corinne VOISIN et de l'autoriser à signer une nouvelle convention. Le Conseil Syndical, consulté, approuve, à l'unanimité, la poursuite de cette convention et autorise Madame la Présidente à signer tout document afférent à ce dossier.

II- RESSOURCES HUMAINES

1) Recrutement alternante « Service Culturel » - Apprenti « Licence professionnelle Gestion de Projets et Structures Artistiques et Culturelles »

En concourant à l'objectif éducatif national, recruter des apprentis répond également à l'objectif de la collectivité de développer ses actions en faveur de la jeunesse.

En effet, en accueillant des apprentis, la collectivité participe concrètement à l'effort de qualification des jeunes sur son territoire. Elle favorise l'insertion professionnelle, et l'acquisition des savoirs selon une pédagogie qui se différencie du mode traditionnel d'acquisition des connaissances scolaires. Cette action s'inscrit pleinement dans le champ des politiques publiques en faveur de la formation et de l'emploi.

En contrepartie, la collaboration avec les apprentis contribue au quotidien au dynamisme des agents et de leurs équipes par l'enrichissement mutuel autour de la connaissance et du savoir. Le choix d'accueillir des apprentis dans une collectivité territoriale est un marqueur de valeur ajoutée sociale et humaine.

Enfin, l'apprentissage peut constituer un levier pour surmonter des difficultés de recrutement dans des secteurs professionnels dits en tension.

L'apprentissage peut également permettre d'anticiper des départs à la retraite, il devient alors un dispositif facilitant la transmission des savoirs et l'amélioration de la qualité du service public. Dans notre cas, l'apprenti culture permettra un trait d'union d'autant plus appuyé entre la directrice de l'action culturelle qui prendra sa retraite en fin d'année et le nouvel arrivant qui assurera son remplacement. Cette transition revêt un fort enjeu pour le SIPA, en cela que la directrice de l'action culturelle est la mémoire vivante de la culture au sein du Pays d'Alby, et qu'un apprenti à ses côtés sera un atout précieux pour la conserver et continuer de la transmettre, en complément de la nouvelle personne en charge de la culture.

La candidate alternante qui avait eu, durant deux ans, une alternance, avec le Syndicat, a la possibilité de s'inscrire pour la rentrée 2022-2023 en licence « Pro » avec l'obligation d'avoir une structure porteuse.

Madame la Présidente propose de l'accueillir pour son année de licence. Elle souligne que l'alternant des Ressources Humaines achève son année en septembre 2022.

Le Conseil Syndical, consulté, approuve à l'unanimité le recrutement de la candidate comme alternante au titre de son année scolaire 2022-2023.

2) Apprenti « Auxiliaire de Puériculture » à la crèche

C'est notamment le cas de la filière médico-sociale, où les difficultés de recrutement de personnel qualifié ne font que s'accroître, et où l'accueil d'un apprenti peut permettre de repérer des jeunes, de les former aux méthodes de travail interne et de les fidéliser en vue d'un recrutement à l'issue du contrat d'apprentissage.

En effet, sur 10 professionnelles auprès des enfants au sein des Bambins du Chéran, 9 sont diplômées Auxiliaire de Puériculture dont actuellement 4 ont été recrutées à l'issue de leur apprentissage dans notre crèche.

Le recrutement d'un apprenti « Auxiliaire » à la crèche « Les bambins du Chéran », permettrait d'apporter une aide supplémentaire à ce service en tension.

Le Conseil Syndical, approuve à l'unanimité le recours à un apprenti.

III- TRAVAUX

Signature d'une convention pour la fourniture de la fibre optique du bâtiment « Petite-enfance » et MISP

Dans le but d'apporter la fibre optique à tous les habitants de la Haute-Savoie, le Syane s'est engagé dans la construction du réseau très haut débit public en fibre optique sur les 255 communes du département.

Il y a quelques mois, le Syndicat a reçu un projet de convention pour la fourniture du haut débit auprès du bâtiment « petit-enfance » et MISP.

La durée de cette convention est de 15 ans.

Consulté, le Conseil Syndical autorise, à l'unanimité, Madame la Présidente à signer ledit document.

IV- ADMINISTRATION GENERALE

Constitution d'un comité consultatif pour le fonctionnement de l'Ecole de Musique

Lors de la rédaction du règlement intérieur de l'Ecole de Musique, en son article 3-1, il est stipulé :

« 3.1. La Commission Consultative - La Commission Consultative réunit toutes les parties intéressées au fonctionnement général de l'école : élus de référence de la compétence, personnels de l'école, élèves et parents d'élèves, partenaires liés par une convention ainsi que les Présidents, ou leurs représentants, des Harmonies du Pays d'Alby. »

La commission consultative joue un rôle consultatif sur l'élaboration, la mise en œuvre et le respect des outils de fonctionnement de l'école :

- projet d'établissement : missions pédagogiques, artistiques et territoriales ;
- règlement intérieur ;
- règlement des études ;
- actions de diffusion et de rayonnement.

Les décisions budgétaires incombent aux élus membres du Bureau du SIPA sur propositions du Directeur.

Les décisions pédagogiques restent sous la responsabilité du Directeur et des enseignants dans le respect du schéma d'orientation du Ministère de la Culture et de la Communication.

Outre la présence de Madame la Présidente, un(e) Elu(e) supplémentaire pourrait également représenter le Syndicat.

Après échanges, le Conseil Syndical élit, à l'unanimité, Madame Sylvie LEIGNEL.

V-QUESTIONS DIVERSES

Service Culture : Suite à la diffusion de l'offre d'emploi pour pourvoir le poste de Madame Christiane DUBONNET qui cessera ses fonctions au 1er décembre 2022 et après avoir reçu tous les candidats, la Commission de recrutement a arrêté son choix sur la personne de Monsieur Rémy CARRERE. Il sera présent à compter du 1er septembre 2022 ;

Site internet : Le site internet du Syndicat étant devenu obsolète, divers devis ont été demandés pour une nouvelle construction. Le choix final a été fait en fonction des critères de prix et de rendu visuel. Le but est que le nouveau site internet soit opérationnel pour la rentrée de septembre.

Présentation des budgets et entretien professionnel : Pour la première fois, les budgets ont été présentés à tous les chefs de service. Cette information se voulait être sommaire et avait pour objectif de mieux appréhender la volonté politique des élus sur le mandat et que tous comprennent la nécessité de maîtriser nos dépenses, au regard des recettes perçues (AC fixes depuis 2017).

Une seconde partie était axée sur le déroulement des entretiens professionnels avec la présence d'une formatrice du CNFPT.

Il appartient maintenant aux chefs de service de mettre en œuvre les entretiens professionnels en fonction des éléments de cadrage donnés par les élus (projet politique) afin de déterminer les objectifs de service à déployer durant l'année à venir.

Réunion des Commissions :

- Commission sportive : 20 juin à 20h00 (rentrée prochaine)
- Assemblée Générale des Associations le 6 juillet à 19h30
- Commission Jeunes : 7 juin à 20h00 (programme des vacances)
- Espaces Jeunes : Inauguration 6 juillet (16h30)

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21h30

Le Secrétaire de Séance,



Jacques ARCHINARD

La Présidente



Jocelyne BOCH

